

**VILLE DE PULNOY**  
CR n° 2019 - 53/ SA/IM

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2019**

Présents : Mmes et MM. PICCOLI, NICOLA, ANDRÉ, PERROLLAZ, HOUDRY, OGIEZ, DUSSIAUX, PELTIER, BADER, ROYER, LAGO, WEHRLÉN, CASTELA, SIMON, JEANDEL, ZIETERSKI, JACOB, GAUCHÉ, MARCHAL-BATT, MASSON, PIGNOT, DEBELLEMANIÈRE, DEVITERNE, HAUSERMANN, ENEL

Excusée : I. CHIARAMIDA a donné pouvoir à P. HAUSERMANN

Absente : M.AMOUROUX

Secrétaire : P. LAGO

Le Maire demande l'accord de l'assemblée d'inclure dans l'ordre du jour la délibération portant sur les tarifs de coupe de bois. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

---

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2019**

P. HAUSERMANN fait remarquer que le compte-rendu mentionne qu'il a fait partie du groupe de travail sur l'attribution du marché de vidéosurveillance, ce qui est une erreur puisque c'est D.DEVITERNE qui a fait partie du groupe. Le Maire répond que le compte-rendu sera corrigé.

---

### **Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire énonce les décisions prises.

---

#### **1/ Approbation du Compte Administratif 2018\_GN**

G. NICOLA présente le diaporama retraçant le compte administratif 2018.

*Arrivée de S.DEBELLEMANIÈRE.*

Dépenses de fonctionnement : pas de remarque  
Recettes de fonctionnement : pas de remarque  
Dépenses d'investissement : pas de remarque  
Recettes d'investissement : pas de remarque  
Sortie du Maire pour le vote.  
G.ROYER, doyen de l'assemblée, prend la présidence.

D.DEVITERNE rappelle la position de principe du groupe opposition, comme tous les ans. Il s'agit de valider l'exécution du budget dans lequel le groupe opposition a peu d'implication.

**Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I.Chiamida - J.Enel)**  
**21 Voix pour**

---

## **2/ Approbation du Compte de Gestion 2018\_GN**

G. NICOLA présente les résultats du compte de gestion à l'aide d'un diaporama.

*Sortie de M.OGIEZ.*

G. NICOLA précise que les deux comptabilités sont exactes au centime près.

D.DEVITERNE explique que la position du groupe opposition sera identique à celle pour le compte administratif. Il s'agit de la validation d'un budget auquel le groupe a participé de manière réglementaire.

**Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I.Chiamida - J.Enel)**  
**21 Voix pour**

---

## **3/ Affectation des résultats 2018 \_GN**

G. NICOLA présente le diaporama.

**Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I.Chiamida - J.Enel)**  
**21 Voix pour**

*Retour de M.OGIEZ*

---

## **4/ Bilan de la politique foncière 2018 \_DP**

F. PEROLLAZ explique le bilan de la politique foncière.

**Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I.Chiamida - J.Enel)**  
**22 Voix pour**

---

## **5/ Vote du Budget Primitif 2019 \_GN**

G. NICOLA commente le diaporama retraçant le budget primitif 2019.

### Dépenses de fonctionnement

Vote des subventions aux associations :

Association Communale de Chasse Agréée : 1 voix contre (J.ENEL)

Les autres subventions sont adoptées à l'unanimité, étant précisé que pour celle de l'Association Albatros, G.ROYER, président, ne prend pas part au vote.

Vote des chapitres budgétaires :

011 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I.Chiamida - J.Enel) / 22 pour

012 : 4 contre (D. Deviterne - P. Hausermann - I.Chiamida - J.Enel) / 22 pour

014 : unanimité

042 : unanimité

65 : unanimité

66 : unanimité

67 : unanimité

68 : unanimité

022 : unanimité

023 : unanimité

#### Recettes de fonctionnement

G.NICOLA précise qu'au chapitre 74, on peut voir que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à un montant de 298 000€ soit un montant pratiquement identique à celui de 2018, malgré l'augmentation « officielle » de 240 du nombre d'habitants, chiffre communiqué par l'INSEE. La DGF aurait dû augmenter davantage mais, cette année, Pulnoy subit à nouveau un écrêtement de + de 20 000€. Concernant la taxe d'habitation, G. NICOLA rappelle que les contribuables devraient être exonérés en 2019 à hauteur de 65%.

Vote des chapitres budgétaires :

70 : unanimité

73 : unanimité

74 : unanimité

75 : unanimité

77 : unanimité

013 : unanimité

042 : unanimité

#### Dépenses d'investissement

D.DEVITERNE estime que le montant du devis de l'étude de faisabilité concernant les ascenseurs dans les écoles est scandaleux.

Vote des opérations et chapitres d'investissement

Opération 13 : 1 abstention (D.Deviterne) / 2 voix contre (P. Hausermann - I.Chiamida) / 23 pour

Opération 14 : unanimité

Opération 15 : 2 voix contre (P. Hausermann- I.Chiamida) / 24 pour

Opération 16 : 1 voix contre (D.Deviterne) / 25 pour

Opération 17 : unanimité

Opération 18 : unanimité

Opération 19 : unanimité

Opération 20 : unanimité

Opération 21 : unanimité

Opération 23 : unanimité

Opération 25 : unanimité

Opération 26 : unanimité

Opération 28 : unanimité

D.DEVITERNE s'interroge sur le projet golf habitat, car il n'a pas vu dans les recettes d'investissement le moindre remboursement des 30 000€ qui sont dus par l'aménageur. On sait maintenant que l'opération sera entièrement privée donc D.DEVITERNE demande comment vont être remboursés les 30 000€.

G.ROYER répond que le remboursement est prévu lorsque le projet sera en cours. C'est une obligation de l'aménageur, cette dépense ayant été faite par la ville, par avance, pour l'étude demandée par la commune et la Métropole.

N.JACOB souhaite connaître les raisons du vote contre de D.DEVITERNE pour l'opération 16 des équipements sportifs.

D.DEVITERNE répond qu'il est satisfait qu'il y ait de l'investissement dans les équipements sportifs mais estime que le montant prévu est insuffisant. Il a voté contre, comme devrait le faire l'ensemble du conseil municipal concernant la DGF, pour marquer son opposition à l'écrêtement.

Chapitre 20 : unanimité

Chapitre 21 : unanimité

Chapitre 23 : unanimité

Chapitre 16 : unanimité

Chapitre 020 : unanimité

Chapitre 040 : unanimité

Chapitre 041 : unanimité

#### Recettes d'investissement

Vote des chapitres :

Chapitre 13 : unanimité

Chapitre 10 : unanimité

Chapitre 1068 : unanimité

Chapitre 16 : unanimité

Chapitre 010 : unanimité

Chapitre 021 : unanimité

Chapitre 21 : unanimité

Chapitre 041 : unanimité

---

## **6/ Fiscalité locale : vote des taux 2019 \_GN**

G.NICOLA commente le diaporama relatif à la fiscalité locale. Le Maire précise que le choix est fait de ne pas augmenter les taux. Elle ajoute que des Pulnéens lui font souvent remarquer que les impôts augmentent. Il faut répondre que ce ne sont pas les taux qui augmentent mais les bases, sur décision de l'Etat.

**Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - I. Chiaramida - J. Enel)  
22 Voix pour**

G.NICOLA ajoute que les crédits concernant l'installation d'ascenseurs dans les écoles n'ont pas été inscrits, dans l'attente des résultats de l'étude de faisabilité.

D.DEVITERNE fait part que la ville de Nancy a opéré des regroupements d'écoles pour éviter d'installer des ascenseurs. Il demande s'il est nécessaire de faire une étude si on peut regrouper.

Le Maire donne la parole à S. ARNAUTOU, DGS qui rappelle que l'Adap a été construit au vu d'un diagnostic dans tous les bâtiments fait par la SPL Grand Nancy Habitat. A l'époque, vu les montants annoncés par la SPL pour deux ascenseurs, une demande de dérogation a été faite par la commune à la préfecture, demande refusée. L'étude de faisabilité va montrer d'une part si l'installation des ascenseurs est possible techniquement, surtout au groupe scolaire de la Masserine, et d'autre part, le coût de ces travaux. A ce moment-là, la commune pourra décider de demander une dérogation en invoquant le motif d'une disproportion entre le montant des investissements et les bénéfices attendus.

B.JEANDEL est d'accord sur le fait qu'il faut des éléments chiffrés.

Le Maire souhaite remercier les services et G.NICOLA qui ont proposé un budget transparent. Elle rappelle que le service finances n'est composé que d'un seul agent, encadré par la DGS.

---

## **7/ Actualisation des provisions pour clients douteux \_GN**

G.NICOLA explique l'objet de la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **8/ Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019\_GN**

G.NICOLA dit qu'un maximum de subvention sera demandé à l'Etat.

**Vote : à l'unanimité**

---

## **9/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : revalorisation des tarifs pour 2020\_PL**

P.LAGO explique le mode de calcul des nouveaux tarifs et précise que les tarifs de Pulnoy sont comparables à ceux d'Essey, voire légèrement inférieurs.

**Vote : à l'unanimité**

---

## **10/ Versement de l'indemnité de conseil au Trésorier pour l'année 2018\_GN**

G.NICOLA rappelle la délibération du 5 février et dit qu'il n'est pas autorisé de verser une indemnité forfaitaire. La délibération doit faire apparaître le mode de calcul.

D.DEVITERNE demande comment les 45,96% sont justifiés.

B JEANDEL répond que le taux a été calculé à partir des 150€.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **11/ Attribution d'une subvention au collège Edmond de Goncourt pour un voyage à Berlin\_AA**

A.ANDRÉ donne des précisions sur le voyage à Berlin, dont le programme lie les deux grands thèmes du programme d'histoire de 3<sup>ème</sup> : la guerre froide et les démocraties fragilisées.

Pour D.DEVITERNE, la rédaction de la délibération laisse penser que deux versements auront lieu : les 20€ par élève et la subvention au collège.

A.ANDRÉ répond que les 20€ par élève représentent la subvention au collège. Il n'y a qu'un versement.

Le Maire demande que la délibération soit rédigée comme suit : « il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 20 € par élève pulnéen sous forme de subvention au collège en fonction du nombre d'élèves ayant participé à ce voyage scolaire ».

**Vote : à l'unanimité**

---

## **12/ Réitération de garantie financière suite au réaménagement de prêts Meurthe et Moselle Habitat\_GN**

G.NICOLA donne lecture de la délibération.

**Vote : à l'unanimité**

---

## **13/ Approbation du plan de formation 2019\_MP**

Le Maire explique l'objet de la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **14/ Mise en place du télétravail\_MP**

Le Maire explique qu'il s'agit de quelque chose de très nouveau. La ville de Pulnoy mène depuis de nombreuses années une démarche liée au développement durable et à la prévention et santé au travail. Elle rappelle que la ville a gagné le 2<sup>ème</sup> prix national « Santé au travail ».

Il est proposé de mettre en place le télétravail à titre expérimental, pour un an. Pour Pulnoy, le télétravail se fera au domicile de l'agent mais dans d'autres collectivités, des espaces de co-working sont mis à disposition. Le Maire explique la procédure de mise en place du télétravail, ainsi que les critères retenus par le comité technique. Le télétravail sera d'un jour fixe par semaine et le nombre d'agents maximum pouvant bénéficier du dispositif est fixé à 3.

D.DEVITERNE demande s'il y a des candidats.

Le Maire répond qu'il y en a 2.

**Vote : à l'unanimité**

---

## **15/ Nouveau contrat de dépôt-vente de titres de transports entre la ville et Kéolis Grand Nancy : autorisation donnée au maire de signer\_GN**

G.NICOLA explique que la commune encaissera les recettes et les reversera à Keolis au vu d'une facture.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'un service pour les usagers.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **14/ Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2019-2024\_MP**

Le Maire retrace l'historique de l'élaboration du schéma départemental. Elle précise que le Conseil Municipal de Pulnoy n'a pas l'obligation de délibérer mais que 4 communes de la Métropole ont souhaité délibérer contre ce schéma pour marquer leur opposition à l'installation de l'aire de

grands passages. La Métropole, dans son budget 2019, a inscrit une ligne de 300 000€ pour aménager l'aire de grands passages. Le Maire s'est abstenue dans le vote.

Lecture est faite de la délibération.

F.PERROLLAZ fait remarquer que, tant page 26 que dans les fiches actions annexées au schéma départemental, il est dit que l'aire de grands passages est installée à la Solère, en attendant de trouver une solution pérenne. La Métropole joue la montre car ne dispose pas d'une aire de grands passages, ce que la loi rend obligatoire.

B.JEANDEL ajoute que l'installation de l'aire de grands passages est justifiée par la Préfecture car c'est une condition pour lutter contre les stationnements illicites. Pour B.JEANDEL, il faudrait une présence policière en corollaire.

Le Maire répond que la seule chose qu'elle a pu obtenir, ce sont 2 caméras : une sur Pulnoy et une sur Essey.

D.ZIETERSKI est choqué car le document fait ressortir que les choses se sont bien passées en 2018. Il aimerait savoir si les occupants de l'aire ont payé leur place.

Le Maire répond que la Métropole dit que les paiements ont été faits. Mais elle préfère la gratuité à la saleté.

L. WEHRLLEN a participé à une réunion à la Métropole sur la régression des terres agricoles. Les agriculteurs impactés par le stationnement des gens du voyage à côté de Cora étaient présents. L. WEHRLLEN se demande s'ils ont été consultés en ce qui concerne l'aire de grands passages.

M.PICCOLI rappelle que ce terrain a été proposé par le Préfet pour éviter les stationnements illicites. Ce terrain appartient à la Métropole via l'EPFL, qui avait loué ce terrain à un agriculteur pour un an puis l'a récupéré.

G.ROYER dit qu'il faut expliquer qu'on est contre le mode de vie. On n'a rien contre les gens du voyage mais on n'est pas capable de faire respecter les règles de vie.

M.OGIEZ regrette que le mot de Pulnoy ne soit pas une seule fois mentionné dans le schéma départemental. Les dégâts que Pulnoy a subis ne sont pas non plus mentionnés.

Le Maire répond que c'est pour cette raison que cette délibération est proposée.

F.PERROLLAZ attire l'attention sur le fait que cette aire est mentionnée comme pouvant accueillir 180 caravanes mais que la loi dit qu'une aire de grands passages doit en accueillir 200.

Le Maire précise que le Maire d'Essey s'est engagé à ce que le terrain soit labouré en août 2019.

**Vote : à l'unanimité.**

---

### 17/ Coupe sanitaire de bois : fixation des tarifs 2019-2020\_LW

L.WEHRLEN explique l'objet de la délibération. Ce sont de gros diamètres de merisiers qui vont pouvoir être recyclés sous forme de bancs.

**Vote : à l'unanimité.**

PULNOY, le 15 avril 2019

Le Maire

  
Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,

  
Patrice LAGO

